

# FCP SECURITE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placement « FCP SÉCURITÉ », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 31.324.740 DT et une valeur liquidative égale à 181,740 par part.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « FCP SÉCURITÉ » au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du « FCP SÉCURITÉ » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Paragraphe d'observation***

Nous attirons l'attention sur la Note 2.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le « FCP SÉCURITÉ » pour la valorisation des Bons de Trésor Assimilables suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire du « FCP SÉCURITÉ ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du « FCP SÉCURITÉ » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilité du Gestionnaire et des responsables de la gouvernance à l'égard les états financiers***

Le Gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux responsables de la gouvernance qu'il incombe d'évaluer la capacité du « FCP SÉCURITÉ » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si les responsables de la gouvernance ont l'intention de liquider le « FCP SÉCURITÉ » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe au Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du « FCP SÉCURITÉ ».

### ***Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

### ***Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du « FCP SÉCURITÉ ». À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Gestionnaire. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne du « FCP SÉCURITÉ ».

### ***Autres obligations légales et réglementations***

- 1) Nous avons procédé à l'appréciation du respect, par le « FCP SÉCURITÉ », des normes prudentielles prévues par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit Code, tel que modifié et complété par les textes subséquents. De cette appréciation, il ressort que les actifs du « FCP SÉCURITÉ » représentés en valeurs mobilières en portefeuille totalisent 74,95% de l'actif total au 31 décembre 2024.
  
- 2) Nous signalons également que les emplois en liquidité et quasi-liquidité, constituées de disponibilités et de placements monétaires, représentent au 31 décembre 2024 une proportion de 25,05% de l'actif total du « FCP SÉCURITÉ » en dépassement du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 24 mars 2025

**Le Commissaire aux Comptes :  
Sawssen DALHOUMI**

**BILAN**  
**Au 31 Décembre 2024**  
**(Unité : Dinars Tunisiens)**

		31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>		
<b>AC 1 - Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>23 529 375</b>	<b>12 626 327</b>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		12 904 408	9 598 888
b -Obligations et valeurs assimilées		10 624 967	3 027 439
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>7 864 786</b>	<b>17 705 145</b>
a - Placements monétaires	<b>3.2</b>	2 992 696	2 813 498
b - Disponibilités	<b>3.3</b>	3 790	20 374
c - Placements à terme	<b>3.4</b>	4 868 300	14 871 273
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		-	-
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>31 394 161</b>	<b>30 331 472</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.5</b>	<b>46 544</b>	<b>48 302</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3.6</b>	<b>22 877</b>	<b>74 176</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>69 421</b>	<b>122 478</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP 1 - Capital</b>	<b>3.7</b>	<b>29 305 642</b>	<b>28 721 912</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>2 019 098</b>	<b>1 487 082</b>
a - Sommes distribuable des exercices antérieurs		134	176
b -Sommes distribuables de l'exercice		2 018 964	1 486 906
<b>ACTIF NET</b>		<b>31 324 740</b>	<b>30 208 994</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>31 394 161</b>	<b>30 331 472</b>

## ÉTAT DE RÉSULTAT

Période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2024

(Unité : Dinars Tunisiens)

		Exercice clos le 31 Décembre 2024	Exercice clos le 31 Décembre 2023
	Notes		
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</b>	4.1	<b>1 308 316</b>	<b>1 515 760</b>
a - Revenus des actions		604 064	626 188
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		704 252	875 458
c - Revenus des titres OPCVM		-	14 114
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	4.2	<b>938 314</b>	<b>340 131</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>2 246 630</b>	<b>1 855 891</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	4.3	<b>-181 614</b>	<b>-194 220</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>2 065 016</b>	<b>1 661 671</b>
<b>PR 3 - Autres produits d'exploitation</b>			
<b>CH 2 - Autres charges d'exploitation</b>	4.4	<b>-46 052</b>	<b>-48 277</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 018 964</b>	<b>1 613 394</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>-</b>	<b>-126 488</b>
<b>SOMME DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>2 018 964</b>	<b>1 486 906</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>-</b>	<b>126 488</b>
* Variation des +/- values potentielles sur titres		687 363	-1 582 025
* +/- values réalisées sur cessions de titres		-91 786	1 733 115
* Frais de négociation de titres		-11 847	-12 879
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	4.5	<b>2 602 694</b>	<b>1 751 605</b>

**ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2024**  
**(Unité : Dinars Tunisiens)**

	Exercice clos le 31 Décembre 2024	Exercice clos le 31 Décembre 2023
<b>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>2 602 694</b>	<b>1 751 605</b>
a - Résultat d'exploitation	2 018 964	1 613 394
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	687 363	-1 582 025
c - +/- values réalisées sur cessions de titres	-91 786	1 733 115
d - Frais de négociation de titres	-11 847	-12 879
<b>AN 2 - Distribution des dividendes</b>	<b>-1 486 948</b>	<b>-1 432 444</b>
<b>AN 3 - Transactions sur le capital</b>	<b>-</b>	<b>-2 653 341</b>
a - Souscriptions	-	-
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-
*Régularisation des sommes distribuables	-	-126 488
b - Rachats	-	-
*Capital	-	-1 528 000
*Régularisation des sommes non distribuables	-	-998 853
*Régularisation des sommes distribuables	-	-
*Droits de sortie	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>1 115 746</b>	<b>-2 334 180</b>
<b>AN 4 - Actif net</b>		
a - En début d'exercice	30 208 994	32 543 174
b - En fin d'exercice	31 324 740	30 208 994
<b>AN 5 - Nombre de parts</b>		
a - En début d'exercice	172 360	187 640
b - En fin d'exercice	172 360	172 360
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>181,740</b>	<b>175,266</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>8,616%</b>	<b>5,458%</b>

## **NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

### **NOTE N°1 : PRÉSENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT.**

"FCP SÉCURITÉ" est un Fonds Commun de Placement de catégorie mixte de type distribution régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 (agrément du Conseil du Marché Financier n°30-2008 du 24 octobre 2008). Il a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources.

Les fondateurs de ce FCP sont la Banque Nationale Agricole (BNA) et la BNA Capitaux.

La BNA Capitaux assure la fonction de gestionnaire du Fonds. En rémunération de ses services, la BNA Capitaux perçoit une commission de gestion annuelle de (0,4%) TTC de l'actif net quotidien.

La BNA assure la fonction du Dépositaire des actifs du FCP. En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Le capital du FCP n'a connu des variations en 2024, il s'élève à 17.236.000 DT (en nominal) et se décompose de 172.360 parts de 100 DT chacune.

La durée de vie du FCP SÉCURITÉ a été prorogée de 5 ans à compter du 27 octobre 2023, et ce, par décision du Conseil d'Administration de la BNA Capitaux en date du 15 août 2023 (communiqué publié par le CMF en date du 13 septembre 2023).

À partir du 12 décembre 2023, les orientations de placement du fonds se présentent comme suit :

- Dans une proportion de 50% à 80% de l'actif en actions des sociétés cotées en bourse en titres de créances émis par l'Etat, en emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émission par appel public à l'épargne ou garantis par l'Etat ;
- Dans une proportion de 30% de l'actif en billets de trésorerie et certificats de dépôt ;
- Dans une proportion allant jusqu'à 5% de l'actif en titres OPCVM ; et
- Dans une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.

### **NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

Les états financiers du FCP SÉCURITÉ ont été arrêtés, au 31 décembre 2024, conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM et NCT 17 relative au traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

Ils se composent de :

- un bilan,
- un état de résultat,
- un état de variation de l'actif net, et
- des notes aux états financiers.

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année civile.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **1) Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'acquisition. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés directement en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons du Trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

### **2) Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date de clôture. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3) Évaluation des Bons de Trésor Assimilables (BTA)**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en Bons de Trésor sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Signalons, enfin, que le portefeuille-titres du FCP SÉCURITÉ ne comporte pas, au 31 décembre 2024, de BTA « Juillet 2032 » ni de Bons du Trésor Assimilables émis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **4) Évaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **5) Cession des placements**

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

## NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

### NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

		Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	Plus ou moins- values potentielle s	Intérêts courus	% de l'Actif	% de l'Actif Net	% du Capital de l'émetteu r
<b>Actions cotées :</b>			<b>12 797 639</b>	<b>12 904 408</b>	<b>106 769</b>	-	<b>41,105</b>	<b>41,197</b>	-
-	TN0007830011 - ASS MAGHREBIA	26 036	1 444 998	1 340 255	-104 743	-	4,269	4,279	0,579
-	TN0004700100 - ATL	131 276	416 646	556 216	139 570	-	1,772	1,776	0,404
-	TN0001600154 - ATTIJARI BANK	14 000	673 925	719 670	45 745	-	2,292	2,297	0,033
-	TN0001800457 - BIAT	8 000	705 171	750 232	45 061	-	2,390	2,395	0,020
-	TN0003100609 - BNA	40 000	417 450	326 840	-90 610	-	1,041	1,043	0,063
-	TN0007550015 - CITY CARS	15 000	198 900	189 030	-9 870	-	0,602	0,603	0,083
-	TN0007670011 - DELICE HOLDING	9 113	125 982	148 205	22 223	-	0,472	0,473	0,017
-	TN0007210016 - ESSOUKNA	60 000	287 792	93 600	-194 192	-	0,298	0,299	1,188
-	TN0007570013 - EURO-CYCLE	40 864	1 064 144	480 683	-583 461	-	1,531	1,535	0,417
-	TNDKJ8O68X14 - MAGHREBIA VIE	41 121	250 016	252 894	2 878	-	0,806	0,807	0,164
-	TN0007530017 - ONETECH HOLDING	62 000	499 431	576 910	77 479	-	1,838	1,842	0,248
-	TN0007610017 - SAH	50 000	465 483	505 850	40 367	-	1,611	1,615	0,060
-	TN0006550016 - BH ASSURANCES	28 729	837 365	1 407 721	570 356	-	4,484	4,494	1,080
-	TN0007740012 - SAM	10 000	58 500	58 200	-300	-	0,185	0,186	0,180
-	TN0001100254 - SFBT	38 334	485 132	446 668	-38 464	-	1,423	1,426	0,014
-	TN0006660013 - SOTRAPIL	30 000	385 787	450 420	64 633	-	1,435	1,438	0,725
-	TN0006580013 - SOTUMAG	50 000	283 492	317 350	33 858	-	1,011	1,013	0,379
-	TN0006560015 - SOTUVER	27 250	232 030	345 857	113 827	-	1,102	1,104	0,069
-	TN0001400704 - SPDIT	15 000	141 650	179 040	37 390	-	0,570	0,572	0,054
-	TN0007560014 - SYPHAX	5 000	50 000	5	-49 995	-	-	-	0,091
-	TNNGTFLC2986 - STA	20 600	350 200	432 621	82 421	-	1,378	1,381	1,030
-	TN0006060016 - STAR	3 000	456 384	534 000	77 616	-	1,701	1,705	0,130
-	TN0007380017 - TUNIS-RE	340 505	2 967 161	2 792 141	-175 020	-	8,894	8,914	1,703
<b>Emprunts de sociétés :</b>		<b>100 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 624 967</b>	-	<b>624 967</b>	<b>33,843</b>	<b>33,918</b>	-
-	TNMCJHUZPRD0 - TLF 2023-2 à 10,70% sur 5 ans	30 000	3 000 000	3 251 889	-	251 889	10,358	10,381	
-	TNIKWGWIVBC2 - ATL 2024-1 à 10,55% sur 5 ans	20 000	2 000 000	2 104 517	-	104 517	6,704	6,718	
-	TNO6AI2ZF0D3 - ATTIJ. LEAS. 2024-1 C.A 10,6%	20 000	2 000 000	2 132 427	-	132 427	6,792	6,807	
-	TNAQSF8ZD1W1 - HL 2024-1 CAT A à 10,70% sur 5 ans	20 000	2 000 000	2 117 260	-	117 260	6,744	6,759	
-	TNEDMOU67Y09 - TAYSIR 2024-1 5 ans à 10,90% CAT A	10 000	1 000 000	1 018 874	-	18 874	3,245	3,253	
<b>Total en Dinars</b>			<b>22 797 639</b>	<b>23 529 375</b>	<b>106 769</b>	<b>624 967</b>	<b>74,948</b>	<b>75,115</b>	-

Les entrées et sorties en portefeuille de l'exercice clos au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

**Entrées en portefeuille :**

Actions et droits rattachés	3 071 403
Titres OPCVM	-
Emprunt de sociétés	7 000 000
Entrées de titres (conversion de droits...)	228 071
<b>Total en Dinars</b>	<b>10 299 474</b>

**Sorties du portefeuille :**

	Coût d'acquisition	Prix de cession/ Remboursement	+/-Values réalisées
Actions et droits rattachés	453 246	361 460	91 786
Titres OPCVM	-	-	-
BTA et Emprunt de sociétés	-	-	-
Sorties de titres (détachement de droits...)	228 071	-	-
<b>Total en Dinars</b>	<b>681 317</b>	<b>361 460</b>	<b>91 786</b>

**NOTE N°3.2 : PLACEMENTS MONÉTAIRES**

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Certificats de dépôt	3 000 000	3 000 000
Intérêts précomptés sur certificats de dépôt	-71 096	-201 359
Intérêts courus sur certificats de dépôt	63 792	14 857
<b>Total en Dinars</b>	<b>2 992 696</b>	<b>2 813 498</b>

Les placements en certificats de dépôt se détaillent comme suit au 31 décembre 2024 :

	Nombre	Taux	Durée	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'Actif Net
CD 10-01-25 100 J (BNA)	6	10,99%	100 J	2 928 904	2 992 696	9,55
<b>Total en Dinars</b>				<b>2 928 904</b>	<b>2 992 696</b>	<b>9,55</b>

**NOTE N°3.3 : DISPONIBILITÉS**

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Compte courant de gestion	3 790	20 374
Sommes à l'encaissement	-	-
<b>Total en Dinars</b>	<b>3 790</b>	<b>20 374</b>

#### NOTE N°3.4 : PLACEMENTS À TERME

Les placements à terme se détaillent comme suit au 31 décembre 2024 :

	<b>Nombre</b>	<b>Taux</b>	<b>Durée</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2024</b>	<b>% de l'Actif Net</b>
CPL 29-07-25 300 J (BNA)	4765	10,99%	300 J	4 765 000	4 868 300	15,54
<b>Total en Dinars</b>				<b>4 765 000</b>	<b>4 868 300</b>	<b>15,54</b>

#### NOTE N°3.5 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	<b>31 décembre 2024</b>	<b>31 décembre 2023</b>
Gestionnaire (BNA Capitaux)	31 029	32 201
Dépositaire (BNA)	15 515	16 101
<b>Total en Dinars</b>	<b>46 544</b>	<b>48 302</b>

#### NOTE N°3.6 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	<b>31 décembre 2024</b>	<b>31 décembre 2023</b>
Honoraires à payer (CAC)	14 381	15 072
Conseil du Marché Financier (CMF)	2 640	2 674
Sommes à régler	5 856	56 430
<b>Total en Dinars</b>	<b>22 877</b>	<b>74 176</b>

#### NOTE N°3.7 : CAPITAL

	<b>31 décembre 2024</b>	<b>31 décembre 2023</b>
<b>Capital au début de l'exercice :</b>	<b>28 721 912</b>	<b>31 110 554</b>
- Montant en nominal	17 236 000	18 764 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs	11 485 912	12 346 554
- Nombre de parts	172 360	187 640
- Nombre de porteurs de parts	7	8
<b>Souscriptions réalisées :</b>		
- Montant	-	-
- Nombre de parts	-	-

**Rachats effectués :**

- Montant	1 528 000
- Régularisation des sommes non distribuables	-998 853
- Nombre de parts	15 280

**Capital à la fin de l'exercice :**

	<b>29 305 642</b>	<b>28 721 912</b>
- Montant en nominal	17 236 000	17 236 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs	11 485 912	11 347 701
- Frais de négociation de titres	-11 847	-12 879
- Variation plus ou moins-values potentielles sur titres	687 363	-1 582 025
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-91 786	1 733 115
- Nombre de parts	172 360	172 360
- Nombre de porteurs de parts	7	7

**NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT****NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2024</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2023</b>
Revenus des actions	604 064	626 188
Revenus des BTA	-	848 019
Revenus des obligations et Valeurs assimilées	704 252	27 439
Revenus des titres OPCVM	-	14 114
<b>Total en Dinars</b>	<b>1 308 316</b>	<b>1 515 760</b>

**NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2024</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2023</b>
Revenus des Bons de Trésor à court terme	688 020	325 274
Revenus des certificats de dépôt	250 294	14 857
<b>Total en Dinars</b>	<b>938 314</b>	<b>340 131</b>

**NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Rémunération du Gestionnaire	121 076	129 480
Rémunération du Dépositaire	60 538	64 740
<b>Total en Dinars</b>	<b>181 614</b>	<b>194 220</b>

**NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Redevance CMF	30 268	32 369
Honoraires (CAC)	15 297	15 255
Impôts et taxes	240	210
Autres (frais de publication CMF...)	247	443
<b>Total en Dinars</b>	<b>46 052</b>	<b>48 277</b>

**NOTE N°4.5 : RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE**

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Résultat d'exploitation	2 018 964	1 613 394
Résultat non distribuable (*)	583 730	138 211
<b>Total en Dinars</b>	<b>2 602 694</b>	<b>1 751 605</b>

(\*) Le résultat non distribuable de l'exercice s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	687 363	-1 582 025
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-91 786	1 733 115
Frais de négociation de titres	-11 847	-12 879
<b>Total en Dinars</b>	<b>583 730</b>	<b>138 211</b>

**NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS**

**5-1 DONNÉES PAR PART :**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Revenus des placements	13,035	10,768	8,908	7,911	6,949
Charges de gestion des placements	-1,054	-1,127	-1,020	- 1,004	- 0,972
<b>Revenu net des placements</b>	<b>11,981</b>	<b>9,641</b>	<b>7,888</b>	<b>6,907</b>	<b>5,977</b>
Autres charges	-0,267	-0,280	-0,253	- 0,252	- 0,249
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>11,714</b>	<b>9,361</b>	<b>7,635</b>	<b>6,655</b>	<b>5,728</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-0,734	-	-	-
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>11,714</b>	<b>8,627</b>	<b>7,635</b>	<b>6,655</b>	<b>5,728</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-	0,734	-	-	-
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	3,988	-9,179	1,208	1,329	3,923
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0,533	10,055	2,436	0,492	-0,615
Frais de négociation de titres	-0,069	-0,075	-0,072	-0,055	-0,262
<b>+/- Value/titre et frais de négociation</b>	<b>3,387</b>	<b>0,802</b>	<b>3,572</b>	<b>1,766</b>	<b>3,046</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>15,100</b>	<b>10,162</b>	<b>11,207</b>	<b>8,421</b>	<b>8,774</b>
<b>Droits d'entrée et droits de sortie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>3,387</b>	<b>0,802</b>	<b>3,572</b>	<b>1,766</b>	<b>3,046</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-	0,038	-	-	-
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>3,387</b>	<b>0,840</b>	<b>3,572</b>	<b>1,766</b>	<b>3,046</b>
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>8,627</b>	<b>7,634</b>	<b>6,655</b>	<b>5,728</b>	<b>9,216</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>181,740</b>	<b>175,266</b>	<b>173,434</b>	<b>168,882</b>	<b>166,189</b>

**5-2 RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,15%	0,15%	0,15%	0,15%	0,15%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,67%	4,98%	4,49%	3,98%	3,54%
<b>Actif net moyen</b>	<b>30 264 555</b>	<b>32 369 826</b>	<b>31 899 656</b>	<b>31 402 950</b>	<b>30397319</b>

### **5-3 RÉMUNÉRATION DU GESTIONNAIRE :**

La gestion du FCP SÉCURITÉ est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux » chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du Fonds. En contrepartie de ses services, la « BNA Capitaux » perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La commission de la « BNA Capitaux » s'élève à 121.076 DT au 31 décembre 2024.

### **5-4 RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE :**

La Banque Nationale Agricole « BNA » assure les fonctions du Dépositaire pour le FCP SÉCURITÉ. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du FCP SÉCURITÉ ;
- Contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En contrepartie de ses services, la « BNA » perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La commission de la « BNA Capitaux » s'élève à 60.538 DT au 31 décembre 2024.